

A.C.I.R.E.Ph.

Association pour la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie

COLLECTIF POUR L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE

Saint-Max, le 24 avril 2001

À Monsieur Jack LANG, Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser une liste de 1800 signatures recueillies par la pétition que le *Collectif pour l'enseignement philosophique* fait circuler parmi les enseignants de philosophie des Universités et des Lycées.

Nous vous avons transmis, le 4 avril, une liste comportant 1500 noms. Il est à noter que les 300 signatures supplémentaires ont été obtenues alors qu'une grande partie des établissements d'enseignement étaient en vacances. Cela montre que les professeurs de philosophie restent mobilisés.

Nous sommes ainsi confortés dans notre conviction d'exprimer à travers cette pétition une demande pressante, émanant de l'ensemble du corps enseignant de notre discipline. Nous avons joint à la liste par types d'établissement et par ordre alphabétique une seconde liste par Académies, pour qu'il apparaisse clairement que dans un certain nombre d'entre elles que nous avons plus particulièrement contactées, c'est la très grande majorité qui soutient le texte de la pétition. Il y a là un mouvement de grande ampleur qu'on ne saurait négliger.

En particulier, le nombre élevé d'universitaires, parmi lesquels on trouve quelques grandes figures de la pensée contemporaine, montre que la question du programme de philosophie des classes terminales des Lycées n'est pas de celles qu'on pourrait traiter à la légère, mais qu'elle concerne le sens et la valeur qu'on entend reconnaître dans notre pays à la pensée libre.

Nos collègues auront vraiment du mal à accepter qu'on décide de ne pas tenir compte de leur avis après les avoir consultés et qu'on entérine un simulacre de révision, car il doit être clair que les modifications apportées par le Groupe d'Experts, de façon hâtive et en une seule séance, n'ont rien résolu quant à l'essentiel. On peut même dire qu'ajoutant le mépris à la dérision, elles n'ont fait que détériorer les choses.

À l'approche de la période des examens, les professeurs de philosophie, qui forment des projets pour la prochaine année scolaire, ont besoin d'être rassurés. Ils tiennent à travailler dans la sérénité qu'exigent la réflexion philosophique et l'intérêt des élèves. Ils ne veulent pas que la rentrée se fasse dans l'incertitude, le trouble et la contestation. Ils souhaitent donc que le dialogue soit renoué et, pour cela, qu'on accueille favorablement au moins deux demandes qui figurent dans la pétition : un moratoire d'un an pour l'entrée en vigueur d'un nouveau programme et la constitution d'un groupe d'experts avec un souci de véritable pluralisme.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très respectueuse considération, ainsi que de notre entier dévouement au service public d'éducation.

Collectif pour l'enseignement philosophique

Les responsables de la coordination nationale :

Nadine LAVAND, Académie de Bordeaux,

Henri PENA-RUIZ, Académie de Paris,

Françoise RAFFIN, Académie de Créteil,

Gérard SCHMITT, Académie de Nancy-Metz,

Benoît TASSEL, Académie de Besançon.

Le texte de la pétition

Le ministre a décidé de consulter les professeurs de philosophie sur un programme publié pour les classes terminales d'enseignement général. Ceux-ci viennent de répondre par *un rejet massif* de ce texte, aussi bien dans son esprit que dans sa lettre.

En effet, le nouveau programme, confus et contradictoire, orienté idéologiquement, représente un alourdissement par l'adjonction de questions déterminées. Il est inadapté aux élèves car il n'est pas un programme élémentaire de philosophie. Il est récusé par les professeurs qui n'y reconnaissent pas leur métier.

Les professeurs de philosophie sont favorables à un changement : ils souhaitent un programme clair et cohérent, adapté aux conditions réelles d'un enseignement d'initiation à la philosophie. Ils considèrent que ce programme ne satisfait pas à ces conditions.

En conséquence, ils demandent :

- Un moratoire d'un an pour l'entrée en vigueur d'un nouveau programme ;
- La constitution du groupe d'experts selon un souci de véritable pluralisme
- L'abandon pur et simple des "questions à ancrage contemporain" qui verrouillent idéologiquement la réflexion ;
- La remise en chantier de la présentation des notions du programme avec le souci d'éviter une trop grande prédétermination ;
- L'abandon des considérations qui semblent faire de l'argumentation une fin en soi, indépendamment des problèmes qui importent concrètement à la pensée.